

AVIS SEAOG

Le Projet

Le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECD), a reçu le mandat, chapeauté par Livraison, services professionnels et techniques (AWD), de fournir un soutien à Planification et intendance (ARD), qui relève du Ministère. ARD a le mandat de gérer tous les biens immobiliers internationaux des missions canadiennes à l'étranger.

Dans le cadre de son mandat, ARD doit fournir des espaces de travail sécuritaires dans ces actifs immobiliers canadiens, conformément au *Code canadien du travail*. Afin de veiller à ce que les conditions soient respectées, le service de la mise en opération et d'ingénierie (AWT) doit à l'occasion, et ce, de façon continue, obtenir les services d'un expert-conseil en génie de structure. Le besoin d'obtenir les services d'un expert-conseil en génie de structure peut occasionnellement avoir des répercussions sur d'autres aspects des espaces de travail. Pour cette raison, d'autres services professionnels, notamment d'architecture; de génie civil, électrique, mécanique et géotechnique; de services géophysiques; et de services de sismologie devront être fournis par l'entremise du fournisseur de services de génie en structure.

Énoncé des travaux

Les travaux consistent à fournir des services d'architecture et d'ingénierie tels que définis dans la description des services de l'ébauche de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Tous les documents produits par le consultant seront rédigés en anglais ou en français.

Les exigences obligatoires

Expérience d'entreprise

- Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils possèdent au moins cinq (5) ans d'expérience récente en qualité d'expert-conseil en architecture et génie fondée sur au moins cinq (5) grands projets. Les études qui se rapportent à de grands projets sont acceptables.

Expérience du responsable

- Les soumissionnaires doivent démontrer que le responsable (assigné à tout contrat d'approvisionnement individuel subséquent) compte au moins dix (10) ans d'expérience, au cours des quinze (15) années précédant dans la prestation de services-conseils en architecture et génie dans le cadre d'au moins dix (10) grands projets. Le directeur doit être autorisé à travailler au Canada.
- Si l'ingénieur de structures principal est aussi le responsable proposé, les critères liés à l'exercice du rôle d'ingénieur principal peuvent être considérés comme des sous-critères associés au rôle de responsable.

Expérience des ingénieurs et/ou architectes

- Les soumissionnaires doivent démontrer que les ingénieurs professionnels certifiés, et/ou architectes comptent au moins trois (3) ans d'expérience récente fondée sur au moins trois (3) grands projets.

L'équipe

- Les soumissionnaires doivent démontrer que l'équipe proposée comprend des ingénieurs professionnels (ingénieur de structures principal ET ingénieur de structures intermédiaire) pleinement autorisés à travailler au Canada et qui possèdent une expertise en définition de la portée,

établissement des coûts, établissement du calendrier et contrôle de la qualité. Ils doivent fournir la preuve qu'ils possèdent les licences voulues si le représentant ministériel en fait la demande.

- Les soumissionnaires doivent proposer un ingénieur en structure bilingue principal ou intermédiaire (anglais et français) ou les deux.

Commande des documents relatifs à la DPAMA auprès de SEAOG

Les soumissionnaires doivent commander auprès de SEAOG les documents relatifs à la demande de propositions d'arrangement en matière d'approvisionnement, qui comprennent l'invitation à répondre à la demande de propositions, ébauche d'arrangement en matière d'approvisionnement, et tous les autres documents applicables.

Les contrats d'approvisionnement individuels sont accordés à des titulaires qualifiés de l'arrangement en matière d'approvisionnement au fur et à mesure des besoins pour les services requis. Une fois qu'un besoin est établi, le représentant ministériel remet aux fournisseurs qualifiés une demande de proposition portant sur un contrat d'approvisionnement individuel de même qu'un énoncé des travaux connexe, basés sur la description des services, pour que ces fournisseurs présentent une proposition au titre dudit besoin.